à lord Charles Beresford, commandant la flotte anglaise de la Méditerranée, soit plus probablement à un amiral autrichien. Pour obtenir cette satisfaction, que les autres puissances désirent lui accorder en raison du rôle qu'elle a joué dans les affaires des Balkans, l'Autriche enverra trois navires de guerre, le cuirassé « Saint-Georges », le croiseur « Szigelvar » et un aviso-torpilleur. De plus, elle désignera pour commander cette force navale le vice-amiral Ripper, qui sera probablement l'officier le plus ancien de grade de tous les commandants européens, et qui recevra, en cette qualité, le commandement en chef. Le vice-amiral Ripper arborera son pavillon sur le cuirassé « Saint-Georges ».

La manifestation navale sera de même caractère que celle qui fut faite en 1901 par la France, à l'occasion des créances Lorando et Tubini. On se souvient que les navires français, commandés par l'amiral Caillard, arrivèrent devant Mitylène, où ils détachèrent des compagnies de débarquement qui se saisirent des douanes.

La démonstration actuelle sera identique, mais elle aurait lieu cette fois sur les côtes d'Asie-Mineure et dans les îles de l'Archipel.

L'attitude de l'Allemagne est très commentée. Le gouvernement de Berlin s'est associé à toutes les démarches faites par les autres puissances pour obtenir de la Porte l'acceptation des contrôleurs financiers et leur programme en Macédoine. Mais il se retranche derrière le fait qu'il n'a pas de flotte dans la Méditerranée, pour s'abstenir d'envoyer de navire à la démonstration navale.

Le gouvernement allemand espère par cette restriction atténuer l'effet de son adhésion au programme et à l'action des puissances, et conserver, malgré tout, les sympathies du sultan.

D'autre part on télégraphie de Vienne :

Dans les cercles bien informés, on déclare que, dans le cas où la Porte repousserait l'ultimatum des puissances, la flotte internationale se réunirait dans la baie de Besika, sous les ordres de lord Charles Beresford, et qu'un blocus pacifique serait établi le 20 novembre. La flotte ne prendra aucune mesure sans l'adhésion des diverses ambassades. Les navires de chaque puissance surveilleront un certain rayon sans intervenir auprès des navires des nations qui ne prendront pas part au blocus.

Le correspondant du « Standard », dans une dépêche que publie ce matin son journal, dit :

« J'apprends que le ministère de la marine n'a pas encore décidé quel sera l'effectif des forces militaires françaises qui prendront part, si besoin est, à la démonstration navale contre la Turquie. On croit, toutefois que la France enverra un ou deux croiseurs avec quelques contre-torpilleurs ».

L'incident Percin-Brugère

Le clérical général d'antichambres aggrave son cas. — Une lettre au nationaliste Judet

Paris, 16 octobre. — A la suite de la note officielle communiquée après le conseil des ministres de vendredi sur l'incident Brugère-Percin, M. Ernest Judet, directeur de l'« Eclair », commenta dans ce journal le rôle que ce communiqué attribuait au général Brugère.

Le général Brugère, relevant certaines expressions de cet article, adressa à M. Ernest Judet les généraux Dessirier et Donop.

M. Ernest Judet a chargé de le représenter MM. le colonel Marchand et A. Perrçau.

Les quatre témoins se sont réunis aujourd'hui à onze heures et demie. Les généraux Dessirier et Donop ont fait connaître les expressions relevées par le général Brugère. Les témoins de M. Judet ont exposé que celui-ci s'était borné à apprécier l'attitude résultant pour le général Brugère des termes mêmes du communiqué officiel. Il n'avait donc rien à modifier à ses commentaires si le communiqué officiel contenait la vérité tout entière.

Les généraux Dessirier et Donop en ont référé au général Brugère.

Celui-ci a remis, à deux heures, une déclaration écrite, dans laquelle il expose l'incident, en ajoutant que le ministre de la guerre « lui a demandé de consentir à serrer la main du général Percin et qu'il s'y est absolument refusé, répétant, à plusieurs reprises, que c'était tout à fait impossible tant que le général Percin ne se serait pas lavé des accusations portées contre lui. »

Cette déclaration a été portée à la connaissance de M. Judet par ses témoins.

M. Judet a répondu par une déclaration écrite.

Il constate que l'attitude du général Brugère a été complètement dénaturée dans la note officiellement communiquée.

« M. le général Brugère, dit-il, en se refusant à serrer la main du général Percin, tant qu'il ne se serait pas lavé des accusations portées contre lui, donne à l'incident une physionomie contraire à celle résultant du communiqué officiel. »

Il est donc heureux de déclarer « que ses appréciations fondées sur une pièce officielle qui a totalement égaré l'opinion publique, disparaissent avec la version erronée qui les avait motivées. »

Les quatre témoins ont pris acte de ces déclarations et ont considéré leur mission comme terminée.

Conseil supérieur du Travail

Paris, 16 novembre. — Dans la séance qu'il a tenue ce matin au ministère du commerce sous la présidence de M. Heurteau, le conseil supérieur du travail a continué l'examen des modifications à apporter à la législation sur la rupture du contrat de travail à durée indéterminée.

Après un grand débat auquel ont pris part M. Borderel, Brial, Bauderon, Touron, Isaac, Lozach, Besse, Keufer, Meyzonnier, Raoul Jay, Heurteau, Lelorrain, Brémont, Pallier, Arthur Fontaine et Manoury, rapporteur, le texte suivant, présenté par M. Isaac et plusieurs de ses collègues, a été adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

« Les dommages relatifs au délai-congé ne se confondent pas avec ceux auxquels peut donner lieu, en outre, la résiliation abusive de contrat par la volonté d'une des parties contractantes.

Le tribunal, pour apprécier s'il y a abus, pourra faire une enquête sur les circonstances de la rupture. »

La grève des mineurs allemands

EXTENSION DU MOUVEMENT

Londres, 16 novembre. — On télégraphie aux journaux anglais que quarante mineurs silésiens ont attaqué hier le directeur d'un charbonnage, à Zalens. Plusieurs coups de revolver ont été échangés.

La situation est grave dans la Haute-Silésie, où on signale une grande agitation parmi les quatre-vingt mille mineurs polonais. Le mouvement nationaliste qui se produit dans la Pologne russe a eu une répercussion dans la Pologne allemande. Certains propriétaires de mines interdisent l'usage de la langue polonaise à leurs ouvriers.

On mande de Katowitz à la « Gazette de Francfort » :

La grève s'est étendue le 15 novembre dans tout le domaine de la fosse de Myslowitz. Sur 850 ouvriers, 139 sont descendus.

Hier à la couche de jour, 500 ouvriers étaient en grève ; à la couche de nuit, sur 550 mineurs, 97 seulement sont descendus.

Les grévistes n'ont pas formulé de demandes précises.

Aujourd'hui, à la fosse Giesché, il y a 1,124 grévistes.

L'administration des mines a refusé d'entrer en négociations avec le comité des grèves et veut négocier directement avec les grévistes, mais quand ceux-ci seront descendus dans la fosse.

Les ouvriers des forges des fabriques de Giesché veulent également entrer en grève.

LE TRONE DE NORWÈGE

Résultat du plébiscite. — Le prince Charles de Danemark élu roi. — Les dessous de l'élection. — L'Allemagne travaillait pour l'établissement d'une République en Norvège. — Intrigues et succès de la diplomatie anglaise

Christiania, 16 novembre. La Norvège a désigné son roi.

Le plébiscite qui a eu lieu samedi et dimanche a ratifié, à une forte majorité de 70 pour cent des votants, le choix fait par le Storthing du prince Charles de Danemark comme souverain du nouveau royaume.

Telle était, en effet, la question posée au peuple, et vraiment assez mal posée. Il ne s'agissait pas à s'en tenir au texte, de se prononcer sur la forme du gouvernement : monarchie ou république. Ce point était supposé réglé par le vote parlementaire du 2 novembre. Et pourtant, si la majorité populaire avait désapprouvé le choix du Storthing, elle se serait prononcée en fait pour la République, mettant le gouvernement provisoire en bien fâcheuse posture.

Une manœuvre aussi gauche surprendrait de la part de l'homme très habile qu'est M. Michelsen, si l'on ne connaissait les dessous de la crise. Voici ce qui s'est passé.

Dès que la séparation a été un fait acquis et que le refus de la couronne par les Bernadotte n'a pu être mis en doute, une double intrigue s'est dessinée.

La diplomatie britannique, qui prévoyait la scission — et pour cause — a mis en avant la candidature du prince Charles de Danemark, gendre d'Edouard VII. La presse anglaise a prêché avec un zèle cloquent aux Norvégiens les avantages de la monarchie démocratique. Des intelligences très étroites se sont nouées entre Londres et Christiania. Un Norvégien de marque, le baron Wedel-Jarlsberg, est devenu l'hôte assidu de lord Lansdowne. On peut dire que le véritable chef du gouvernement provisoire norvégien était à Downing Street.

L'Allemagne a essayé de contrecarrer ce plan. Comprenant l'impossibilité d'une candidature Hohenzollern, elle a pris parti pour la République. Les journaux d'outre-Rhin ont donné avec ensemble.

La campagne pouvait parfaitement réussir. L'empereur Guillaume est extrêmement populaire dans les fjords qu'il fréquente assidûment. Le peuple norvégien, essentiellement démocrate, très germanophile, se serait prononcé pour la République, si on lui avait laissé le temps de la réflexion. La meilleure preuve est qu'en moins de six mois, la campagne allemande a détaché 70,000 votants et une centaine de mille abstentionnistes du bloc des 400,000 électeurs qui ont acclamé la séparation.

Qu'eût-ce été, si la procédure régulière avait été suivie, si le peuple norvégien avait dû se prononcer sur la question nettement posée : monarchie ou république ? Mais le triumvirat Michelsen, Wedel, Lansdowne, a su éviter le péril à force de rapidité et de persuasion. Le peuple norvégien a été mis en présence d'un fait accompli. Il n'a eu qu'à dire : « Amen ».

Le résultat le plus clair du plébiscite est donc le triomphe complet de la diplomatie britannique sur l'intrigue allemande. La Norvège, gouvernée par un roi étroitement allié à la cour anglaise va devenir un Portugal du Nord.

INFORMATIONS REGIONALES

(De nos Rédacteurs et Correspondants Particuliers)

Les Elections Sénatoriales DU NORD

Un article du « Petit Nord ». — Les cabriolets de M. Vincent. — A bas les radicaux-socialistes ! — Vive Glaeys !

Sous le titre : « A la Préfecture du Nord », le « Petit Nord » a publié hier les intéressants renseignements suivants sur les coulisses des élections sénatoriales prochaines :

Les délégués sénatoriaux seront nommés le 3 décembre prochain. S'ils comptent venir à Lille le 7 janvier pour choisir et nommer des sénateurs, nous tenons à les informer charitablement qu'ils se tromperont.

La liste des sénateurs est prête. Les candidats sont désignés, les délégués républicains n'auront qu'à recevoir des bulletins tout prêts et à ratifier, comme des citoyens obéissants et soumis, les candidatures que leurs « maîtres » auront choisies pour eux, sans doute pour éviter toute fatigue à leur entendement.

La « cuisine » a été faite hier après-midi, dans le cabinet de M. le Préfet du Nord ; le « menu » est au *Petit Nord*.

Ceux qui voudront le connaître n'auront qu'à s'adresser rue de Béthune, 46.

Hier, mercredi, en effet, entre deux et cinq heures de relevée, une vingtaine de sénateurs, députés et conseillers généraux, dont le pivot politique est tout entier enfoncé dans l'opportuniste *Progrès du Nord*, ont décidé :

Que des congrès d'arrondissement désigneraient les sept candidats au Sénat ;

Que le huitième siège sera réservé au département (c'est M. Evrard-Eliez qui en sera le bienheureux possesseur) ;

Qu'un congrès départemental aura à ratifier le choix des congrès d'arrondissement. (Ah ! le bon billet qu'a la Châtre !)

Autrement dit, la liste des sénateurs est faite.

C'est en vain que l'un des conseillers généraux qui assistaient à la réunion de la Préfecture, M. Debove, a demandé que, dans la liste, une place soit réservée à toutes les nuances du Parti républicain. Sa voix est restée sans écho, même et surtout peut-être, auprès de M. Sandrart, qui ne s'est pas rappelé que le congrès d'Avesnes, qu'il présidait, lors de l'élection qui aboutit à la nomination de M. Chatteleyn, avait voté ce principe à l'unanimité.

Les fractions modérées ou opportunistes radicalisantes du Parti républicain repoussent donc la fraction avancée du « Bloc ». Ce sont elles qui prennent la responsabilité de la division. Que leurs « Grands Directeurs » la conservent.

Mais c'est aux adhérents et amis du Parti Radical et Radical-Socialiste organisé, c'est à l'Extrême-Gauche, d'aviser.

Toutefois, si l'on sait que M. Bersez est le candidat de l'arrondissement de Cambrai, en remplacement de M. Depreux, on n'ose encore dire qu'on « débarquera » M. Claeys.

Nous en dirons plus long un peu plus tard. A chaque jour sa tâche.

Nos renseignements particuliers — et l'on sait qu'ils ne sont jamais démentis quand il s'agit des événements dont la Préfecture est le théâtre — nous permettent de déclarer que les informations du « Petit Nord » sont exactes.

Nous pouvons même y ajouter que la réunion de mercredi à la Préfecture a donné deux spectacles : l'un attendu, l'autre inattendu : M. Hayez combattant avec la dernière énergie l'introduction sur la liste républicaine d'un représentant de la nuance radicale-socialiste, ce qui était attendu, et M. Bersez plus acharné encore que M. Hayez à repousser l'idée de donner aux nuances avancées de l'opinion une part de représentation, ce qui était inattendu.

Dans une information précédente, nous avons dit et prouvé que M. le préfet du Nord, poursuivant la politique d'orientation à droite qui avait déjà été cause de l'élection Chatteleyn, cherchait le moyen de faire aux progressistes, en la personne de M. Ed. Roussel, une place sur la liste républicaine. C'est dans un congrès départemental qui aurait désigné tous les candidats que devait être sanctionnée cette tactique de trahison.

M. Vincent a reculé devant les manifestations indignées d'un certain nombre de délégués sénatoriaux de droit de l'arrondissement d'Avesnes qui l'ont informé que, ni au premier ni au troisième tour, leurs voix n'iraient aux progressistes.

Une petite réunion fut donc tenue le 8 novembre dernier au restaurant Divoir, devant une table confortablement servie dont les cristaux gardent encore, comme de saintes et sacrées images, les physionomies de MM. Vincent, Eliez, Potié, Bersez, Sandrart, Davaine, Tersiram, Debève et Vancauwenberghe. Il y fut décidé qu'un congrès de chaque arrondissement aurait à choisir un candidat.

La tactique, dans sa simplicité apparente, a pour but l'élimination de toute candidature radicale-socialiste et l'introduction d'une candidature progressiste.

Dans un congrès départemental qui aurait choisi tous les candidats, on pouvait en effet donner satisfaction à tous les arrondissements et en même temps offrir un ou deux sièges à l'élément avancé, en supprimant MM. Claeys et Chatteleyn : et l'on se souvient qu'il s'en fallut de peu dans un congrès précédent qu'une candidature radicale-socialiste ne fût acclamée.

Au contraire, en chargeant chacun des sept arrondissements de choisir un candidat, on sait bien que ce candidat sera choisi pour des considérations locales, et non politiques, et qu'ainsi sera écartée toute candidature avancée dans les Congrès d'arrondissements.

Quant à la huitième candidature à désigner dans un congrès départemental, elle a été promise à M. Evrard-Eliez par tous les conseillers généraux de la conjuration.

Enfin, on compte sur l'arrondissement d'Hazebrouck pour choisir, dans la personne du vieux traître Claeys ou dans une autre, un candidat progressiste.

Il faut reconnaître que si la politique de réaction de M. Vincent ne se modifie pas, notre préfet sait varier ses procédés avec une maestria incomparable, et que l'assiette au beurre opportuno-centre-gauchère-radicalisante trouverait difficilement une cuisinière qui l'empêche de fondre avec une telle dextérité.

Il reste à savoir si les radicaux-socialistes laisseront passer la tentative sans réplique : c'est ce que nous ne dit pas encore formellement l'article du « Petit Nord ».

Quant aux socialistes, qui sont les maîtres de la situation, nous espérons qu'ils ne marcheront pas MALGRE TOUT, selon l'expression dédaigneuse de M. Potié, et qu'ils sauront tirer pour le prolétariat et pour leurs idées le profit d'un tournoi dont ils seront en fin de compte les arbitres.

* * *

Du côté réactionnaire, on a décidé d'offrir à l'appétit du corps électoral sénatorial deux plats différents.

Les progressistes ont déjà choisi MM. Lozé pour l'arrondissement de Cambrai ; Cardon et Bertin, pour l'arrondissement de Douai ; Motte et Charles Delesalle, pour l'arrondissement de Lille. Le docteur Dransart, de Somain, remplacerait M. Bertin, maire de Douai, si celui-ci cédait aux oeillades que lui décoche M. Vincent pour le détourner des tentations sataniques déployées par M. Dubar.

Les cléricaux purs ont décidé les candidatures de MM. Dumont, maire de Dunkerque ; Degroote, maire d'Hazebrouck ; Thellier de Poncheville, de Valenciennes ; Emile Scrive, naturellement, etc., etc.

On aura, le 7 janvier, un dénouillement laborieux à la Préfecture du Nord ! Il y aura trois tours de scrutin.

Et si c'est la République de progrès qui en sort entièrement victorieuse, ce ne sera pas la faute de M. Vincent, préfet du Nord représentant — vous en doutiez-vous ? — un ministre de l'Intérieur radical-socialiste.

L'Huissier du Préfet.

Chez les Lithographes et Papetiers DE LILLE

LA GREVE IMMINENTE

En même temps que la grève des typographes, la grève des lithographes et papetiers va-t-elle se déclarer à Lille ? On peut s'y attendre.

Ces derniers, en effet, dans une réunion syndicale tenue hier soir, à l'hôtel des syndicats, ont voté l'ordre du jour suivant :

« Les ouvriers lithographes, papetiers et » similaires, réunis en assemblée générale » extraordinaire, le jeudi 16 courant, après » avoir entendu le compte-rendu des dé» marches faites par leurs délégués auprès » des patrons : décident que dans les mai» sons où il n'y aura pas réponse satisfai» sante, samedi soir, à sept heures, le tra» vail ne serait pas repris lundi ;

» Qu'ils se réuniront en comité le diman» che 19 novembre, à 9 heures du matin, en » assemblée générale le même jour à quatre » heures, à l'Hôtel des Syndicats, pour » prendre les dispositions que comporte la » situation. »

LA GREVE DES TYPOS

La grève continue. La situation demeure stationnaire et absolument calme.

Désirant que le conflit ait une sage solution, les grévistes de l' « Echo du Nord » ont sollicité l'intervention de M. le Préfet du Nord.

LES RAPATRIEMENTS

Une lettre du ministre de l'Intérieur au citoyen Lamendin

Nombreux sont les mineurs du Nord et du Pas-de-Calais, qui quittent leur pays pour aller en Amérique, où ils espèrent trouver là-bas des conditions plus avantageuses. Mais nombreux aussi, sont ceux qui, à peine arrivés en Amérique, veulent revenir en France et, ayant leurs économies épuisées, sollicitent leur rapatriement aux frais de l'Etat.

La lettre que vient d'adresser le Ministre de l'Intérieur au député Lamendin, doit mettre en garde les ouvriers mineurs qui seraient tentés de s'expatrier. Ils sauront qu'ils ne pourront espérer leur rapatriement aux frais de l'Etat qu'en établissant leur indigence et après un séjour d'au moins un an à l'étranger.

Nous croyons donc devoir publier la lettre que vient de recevoir notre ami et collaborateur Lamendin :

« Monsieur le Député et Cher Collègue,

» Vous avez bien voulu appeler mon intérêt sur la situation du nommé Ossart Aristide, actuellement à Pleming (Etats-Unis d'Amérique), qui sollicite son rapatriement aux frais de l'Etat.

» J'ai l'honneur de vous informer que mon administration a pris pour règle stricte, de ne donner suite aux demandes de l'espèce que lorsque les Français indigents qui les ont formées sont à l'étranger depuis un certain laps de temps qui ne peut être inférieur à un an.

» Le nommé Ossart est arrivé en Amérique le 9 août 1905. Il y a, par conséquent, trois mois à peine qu'il a quitté la France.

» Il ne m'est pas possible, dans ces conditions, d'accorder à votre protégé la faveur qu'il sollicite. Un tel précédent serait de nature à accentuer la pratique déplorable des expatriations irréfléchies, entreprises à la légère, sans conseils, sans ressources, et qui imposent à l'Etat une charge si considérable.

Agréez, Monsieur le Député et Cher Collègue, etc.

Le Ministre de l'Intérieur,
Signé : DUBIEF.

Cour d'Assises du Nord

Audience du jeudi 16 novembre

NOUVELLE GREVE DES JURES

Au début de l'audience, M. le Président annonce que M. Bégard, horloger à Douai, a produit un certificat de maladie ; il est excusé.

M. Lacroix, substitut de l'avocat général, dépose des conclusions tendant à ce qu'il soit procédé au tirage au sort de quatre jurés complémentaires.

Il est fait droit à sa demande.

MM. Paul Aimé, entrepreneur de peinture, Albert Deville, propriétaire ; Edmond Gosselin, ingénieur civil, conservateur du musée ; Eugène Pronier, receveur municipal en retraite, sont extraits de l'urne.

Les deux premiers jurés complémentaires n'ayant pu être touchés et un seul étant nécessaire pour que le nombre de 30 jurés soit atteint c'est M. Gosselin qui devient juré complémentaire pour toute la fin de la session.

La séance est suspendue jusqu'à midi ou sont commencés les débats de la première affaire.

Avortement et complicité à Dorignies

Les nommées Virginie Delval, femme Hérent, âgée de 28 ans, née à Guesnain, ménagère à Dorignies et Anna Corbeau, 24 ans, née à Coudekerque-Branche, arrondissement de Dunkerque, demeurant à Pont-de-la-Deûle, sont inculpées d'avortement et de complicité d'avortement.

Virginie Delval, femme Hérent est condamnée à DIX-HUIT MOIS DE PRISON ; Anna Corbeau est ACQUITTEE.

Défenseurs Mes A. d'Hoogue et Gherbrandt.

Vols à Armentières

Georges Duvinage, 18 ans et Henri Decroenne, 27 ans, journaliers, nés et demeurant à Armentières, sont inculpés d'avoir pris part à une série de vols commis à Armentières, en 1904 et 1905 ; ces vols étaient effectués la nuit avec escalade et effraction ; ces deux malfaiteurs faisaient partie d'une bande de quatre individus.

Ces cambriolages ont enlevé dans une remise, appartenant à M. Maurice Pontée, rue Gambetta, des marchandises pour une valeur de 350 francs ; chez M. Dufour, pharmacien, divers objets mobiliers.

La nuit du 25 au 26 septembre 1904, les prévenus ont fracturé la porte de la voiture de M. Van-Egro, messager, et ont soustrait des pièces d'étoffes.

Le 25 janvier dernier, Decroenne et Duvinage se trouvaient dans le cabaret des époux Castelain, avec M. François Vroeman, boucher à La Chapelle d'Armentières. Vers dix heures du soir, ce boucher est sorti, suivi par Decroenne et Duvinage, lorsque, à un certain moment, Duvinage, d'un coup de tête, le fit tomber, fouilla ses poches et déroba une somme de 25 fr. pendant que Decroenne maintenait la victime. Duvinage s'était vu antérieurement interdire le séjour d'Armentières.

L'INTERROGATOIRE

D. — Duvinage, vous avez 23 ans, quelle est votre profession ?

R. — J'étais teinturier.

D. — Oui, vous étiez teinturier, mais vous vivez surtout de fraude et de vol ; votre casier judiciaire en dit long sur votre compte (11 condamnations) ; vous avez passé la majeure partie de votre temps en prison.

D. — Decraenne, vous avez un peu moins de condamnations que votre collègue. Les renseignements fournis sur vous, vous sont peu favorables, vous vivez surtout de l'exploitation du bonneteau.

R. — Depuis 1897 j'ai cessé cette profession.

D. — Si vous avez cessé de contrevenir à la loi de ce côté, vous êtes condamné alors à chaque instant, pour vol, escroquerie, coups, etc., — condamnations de 6 jours à 18 mois de prison.

R. — Oui.

D. — Duvinage, le 25 janvier, vous sortiez de la maison d'arrêt de St-Bernard, avec un pécule de 72 francs ; vous n'aviez pas besoin de dévaliser quelqu'un pour vivre et vous dévaliszez M. Vroeman.

R. — Je n'ai jamais vu Vroeman.

D. — Decroenne vous étiez à l'estaminet Castelain avec Duvinage. Parmi les consommateurs un d'eux a offert un verre à toutes les personnes présentes.

R. — Oui

D. — Cette personne est sortie ensuite, après avoir payé et au coin de la rue des Jardins, vous l'avez rejoint, terrassé et pris son argent.

Decraenne proteste ; il était chez lui à l'heure ou Vroeman fut attaqué et dévalisé.

AUDITION DES TEMOINS

M. Paul Videt, commissaire de police à Armentières dépose et dit que le 26 janvier, il reçut la déposition de M. Vroeman, que celui-ci lui avait donné le nom de Decraenne comme une des personnes qui l'avaient assailli, que Duvinage fut découvert quelques jours plus tard. Les accusés furent vus changer des pièces d'argent dans différents estaminets. Les renseignements sur les accusés sont très mauvais.

Les défenseurs Mes Treifous et Escoffier interviennent ; ils expriment leur étonnement de ce que les faits remontant au 25 janvier, le témoin ayant entendu Decraenne le 26 ; il fut seulement procédé à son arrestation de ce fait qu'au mois d'avril.

Le témoin répond qu'il a transmis son procès-verbal le 26 et qu'il n'y a que le Procureur de la République qui pourrait le renseigner.

La victime de l'agression du 25 janvier, M. Vroeman, boucher à La Chapelle d'Armentières est ensuite entendu. Il raconte dans quelles circonstances Decraenne et Duvinage l'ont rattendu.

M. Vroeman reconnait Decraenne et affirme que c'est le petit (Duvinage) qui l'a fouillé. Il est certain que les deux accusés sont bien les mêmes à qui il a payé à boire et qui l'ont assailli et volé. A plusieurs reprises, il réitère ses affirmations.

Le témoin conteste son état d'ébriété du 25 janvier ; il l'a cependant reconnu au cours de l'instruction.

Un juré demande l'heure de l'agression. Faisait-il clair de lune ?

— Il était passé 10 heures ; il faisait noir, mais il y a du gaz et Decraenne a parlé et a dit à son complice : « Il faut le laisser tranquille ».

Sur nouvelle observation de la défense, il persiste à dire qu'il n'avait pas bu ce jour-là.

Mme Hélène Duchêne, femme Castelain, cabaretière à Armentières, confirme que M. Vroeman a bu avec Decraenne et Duvinage. Ces derniers sont arrivés quelques secondes après M. Vroeman. C'est ce dernier qui a réglé la dépense.

Nouvelle intervention de la défense au sujet de l'état d'ébriété de M. Vroeman. Le témoin affirme qu'il était de sang-froid.

M. Adolphe Dedecker, 56 ans, cordonnier à Armentières, était à l'estaminet Castelain, quand Decraenne et Duvinage sont entrés. Decraenne parlait bas à l'oreille de Vroeman. Il affirme que ce dernier n'était pas ivre. Il a affirmé le contraire à l'instruction ouverte par le commissaire de police.

Le témoin est formel, il est certain qu'il a pu reconnaître ses agresseurs et c'est une bonté qu'il a eu de leur payer un verre de bière.

Mme Marie Bailleul, femme Briche, cabaretière, est citée à la requête de Decraenne à qui elle aurait dit le 26 janvier : « toutes les fois qu'il faisait trop de dépenses, Vroeman dit qu'il était dévalisé.

Le témoin nie cette assertion.

Decraenne insiste, mais n'obtient que des dénégations du témoin.

D. — Les témoins sont unanimes pour controverser vos dires. Qu'avez-vous à dire.

Decraenne répond qu'il n'est pour rien dans l'affaire.

Decraenne prétend que le 26 au matin il était sans argent et qu'il buvait à crédit. On m'a fouillé en arrivant et on n'a pas trouvé un sou.

Duvinage intervient et dit qu'il avait 72 fr. sur lui, il était par conséquent à l'abri du besoin et s'il est fraudeur il n'est pas capable de semblables forfaits.

LE REQUISITOIRE

M. Lacroix, substitut de M. l'avocat général, prononce son réquisitoire. Les deux accusés ont été mis hors cause dans les vols relatés au début de l'acte d'accusation.

Ils sont seulement retenus pour le vol Vroeman. La déclaration de celui-ci est le pivot de l'accusation ; cette déclaration est confirmée par celle des autres témoins.

Il présente les deux accusés comme des individus dangereux ; il faut qu'ils soient condamnés non pas en raison de leurs antécédents, mais en raison des faits seuls, relevés à leur charge.

M. l'avocat général reste muet sur l'admission de circonstances atténuantes en faveur des accusés.

PLAIDOIRIES

Me Treifous présente la défense de Decraenne. Ce n'est pas un verdict de pitié ou de pardon que mon confrère Me Escoffier et moi sollicitons de vous. C'est un verdict de justice. L'affaire est digne du tribunal correctionnel, mais ne mérite pas les honneurs de la Cour d'assises. Il demande de proportionner la peine au délit. Il met en doute le témoignage de Vroeman et sème le doute dans l'esprit des jurés sur la culpabilité de son client et même sur la vraisemblance de l'agression. Il termine en demandant l'acquittement de son client vu les maigres preuves de l'accusation.

Me Escoffier a assumé la tâche de défendre Duvinage qui joue en ce moment-ci une grosse partie. En effet, Duvinage est relégguable s'il est condamné à la réclusion ou aux travaux forcés. L'honorable avocat plaide l'invraisemblance des faits relevés contre son client et il insiste sur le peu de croyance à ajouter au témoignage de Vroeman qui le 25 janvier avait bu et que ce n'est que pour éviter une scène de ménage, après avoir dépensé trop d'argent, que Vroeman avait inventé l'agression. Il règne une telle obscurité dans cette affaire que ce n'est pas sur une déposition telle que celle de Vroeman que vous devez étayer un verdict. C'est l'acquittement pur et simple de mon client, ajoute Me Escoffier, et vous ferez bonne justice.

LE VERDICT

Sept questions sont posées au jury : la première s'il y a eu vol le 25 janvier ; la deuxième si Duvinage a coopéré au vol ; la troisième si Decraenne a participé au vol ; la quatrième si le vol a été commis par plusieurs personnes ; la cinquième s'il a eu lieu la nuit ; la sixième si le vol a été commis avec violences et enfin la septième si Duvinage a enfreint un arrêté d'interdiction de séjour pris antérieurement contre lui.

Après 15 minutes de délibération, le jury rentre en séance, rapportant un verdict négatif sur les six premières questions et affirmatif sur la septième question.

En conséquence, Decraenne et Duvinage sont tous deux ACQUITTES du chef de vol.

Pour infraction à un arrêté d'interdiction de séjour, Duvinage est condamné à HUIT MOIS d'emprisonnement.

DERNIERS TÉLÉGRAMMES

(Par Services Spéciaux de Minuit à 4 h. du matin)

GREVE GENERALE dans les ports de guerre

LES DEPUTES SOCIALISTES

Paris, 16 novembre. — On nous communique les procès-verbaux suivants :

« Le groupe socialiste unifié a décidé de retirer la demande d'interpellation que les citoyens Ferrero et Allard avaient déposée, à la suite du refus du gouvernement de reconnaître le droit de grève aux ouvriers des arsenaux.

Le groupe portera cette question à la tribune de la Chambre, lorsque viendront en discussion les conclusions du rapport de M. Barthou sur l'extension de la loi de 1884, relative aux syndicats professionnels ».

Le groupe socialiste du Parlement s'est réuni sous la présidence du citoyen Vaillant, pour examiner la situation de la grève des arsenaux. Après une longue discussion, il a remis à une date ultérieure des décisions à prendre ».

LE MINISTRE ET LES GREVISTES

MM. Guiyesse, Louis Martin et les autres députés des ports de guerre, viennent de demander téléphoniquement au ministre de la marine, de proroger, jusqu'à demain vendredi, le délai qu'il avait fixé aux ouvriers des arsenaux pour la reprise du travail. On sait que d'après les instructions du ministre ce délai est expiré depuis ce matin.

Le ministre de la marine a répondu aux représentants des ports, qu'il était précisément occupé à préparer une dépêche aux autorités maritimes dans le sens de leur demande.

L'affolement qui régnait hier au Cabinet s'est calmé.

Ce matin, se sont présentés MM. Lalibée et Hourceaux qui ont assuré le ministre, au nom de la Fédération générale, que tout entrerait dans l'ordre aujourd'hui.

A trois heures et demie, on nous a assuré que le conflit est absolument terminé et que demain tous les grévistes rentreront aux arsenaux.

LA REPRISE DU TRAVAIL

Lorient, 16 novembre. — Le Comité de la grève de Lorient, dans la réunion qui a eu lieu à 3 heures 45, a annoncé, que la rentrée des grévistes à l'arsenal aurait lieu demain matin 17. Le secrétaire général du syndicat du port a aussitôt fait part de cette résolution à l'amiral préfet maritime.

Cette décision est prise sur l'injonction venue du comité fédéral.

On télégraphie de Brest, à la dernière heure, qu'après une longue délibération, le comité de la grève a décidé et les ouvriers ont approuvé de reprendre le travail demain matin.

La grève est donc terminée dans les cinq ports de guerre.

A ROCHEFORT

Rochefort, 16 novembre. — Cet après-midi, les grévistes s'étaient réunis à la Bourse afin d'examiner les propositions du ministre de la marine. Soudain le bureau a reçu une dépêche de la Fédération conseillant aux grévistes la reprise immédiate du travail. Tous les grévistes se sont alors rendus à l'Arsenal.

Le chômage des dockers a également pris fin.

Hors séance, et à l'unanimité, le Conseil municipal de Rochefort a voté cette motion déposée par les conseillers socialistes :

«Le Conseil municipal de Rochefort adresse aux ouvriers des arsenaux l'expression de sa sympathie pour l'acte de solidarité qu'ils viennent de montrer à l'égard de leurs camarades frappés par l'ostracisme des chefs qui n'ont pas craint de mettre leurs actes en contradiction avec les principes républicains et approuve les ouvriers qui ont revendiqué hautement la liberté de penser ».

Les Compagnies de Traction

Un nouveau monopole. — La Compagnie des mines de Lens.

Paris, 16 novembre. — On parle beaucoup actuellement de la suppression des grands monopoles, du rachat des chemins de fer, et tous les partis avancés le préconisent parce qu'ils sont avant tout désireux d'assurer à tous les citoyens le maximum de liberté et d'égalité.

Ce maximum de liberté et d'égalité ne paraît pas préoccuper beaucoup la compagnie qui sollicite la concession de halage des bateaux d'Etreungt à Béthune et les agents des Ponts et Chaussées qui sortent, en la patronnant, de la neutralité que leur impose leur fonction.

La société de traction électrique n'est, à vrai dire, qu'un prête-nom, comme on dit en affaire. La véritable société qui fournit les capitaux, qui s'agite, se démène et intrigue, c'est la société des Mines de Lens, la compagnie richissime présidée par M. Reumaux. La concession qu'elle sollicite constitue de l'aveu même des ingénieurs des Ponts et Chaussées un véritable monopole.

Le mot n'est pas inscrit crûment dans le cahier des charges actuellement soumis à l'enquête, mais la chose perce à chaque ligne.

Si la commission, par suite d'un examen superficiel ce qui, nous l'espérons, ne se présentera pas, donnait un avis favorable on verrait immédiatement se constituer de grosses sociétés de transport qui ruineraient la petite batellerie, sans profit aucun pour le commerce. Ce serait la disparition et l'anéantissement de cette dernière. Les compagnies auraient elles-mêmes un monopole qui pèserait lourdement sur ceux qui auraient été assez imprudents pour le lui donner.

D'ailleurs, notre confrère, « Le Pénichien », organe du groupement de la Batellerie, syndicat de défense qui comprend sept mille mariniers, s'élève avec énergie contre le halage électrique. Il le combat non seulement parce qu'il le trouve dangereux sous cette forme de monopole, mais parce qu'il est plus coûteux que le halage par chevaux. Selon lui, tous les efforts doivent tendre actuellement à diminuer les frais généraux du batelier, puisque cette diminution doit avoir pour conséquence une diminution correspondante dans les prix de transport. Là seulement est le progrès, et toutes les tentatives, même compliquées de mécanisme, seraient, au point de vue économique, de la réaction, et de la réaction pure.

Ce ne sont pas d'ailleurs, les seules objections que fassent les mariniers. Ils protestent avec raison contre la composition de la commission d'enquête qui ne comprend aucun représentant de la batellerie. Cette omission empêche la commission d'avoir l'opinion des agents du métier qui eussent pu donner au point de vue pratique des indications précieuses sur la valeur respective des divers modes de halage. C'est un élément d'appréciation que l'on devrait d'autant moins négliger qu'il pouvait très facilement être produit.

Si, autrefois, les diverses administrations étaient obligées de recourir exclusivement au témoignage des Ponts et Chaussées, parce qu'une consultation des mariniers présentait des difficultés insurmontables. Il n'en est plus de même aujourd'hui où tous les mariniers forment une association légalement constituée et qui peut être légalement consultée.

Pourquoi ne l'a-t-on pas fait ? Mystère !

Nous tiendrons d'ailleurs nos lecteurs au courant de cette question qui est appelée, croyons-nous, à avoir une influence très grande sur l'avenir économique de notre région.

L'INCIDENT BRUGÈRE-PERCIN

LA QUESTION A LA CHAMBRE

Paris, 16 novembre. — Il paraît se confirmer que le conseil des ministres délibérera demain au sujet de l'affaire Brugère-Percin.

Selon toute probabilité, l'incident survenu entre les deux généraux aura son écho à la Chambre, où il sera porté à la tribune par un membre de l'extrême gauche si le gouvernement considère qu'il n'y a pas lieu de revenir sur cet incident, après la déclaration écrite faite par le général Brugère, ou par un membre de la droite si une mesure quelconque est prise à l'égard du généralissime.